

# 14521/21 LIMITÉ

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 08 décembre 2021

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 08 décembre 2021

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014  
concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant  
l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine**

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*